

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Présents : Sébastien POUX, Nicolas DUPRAT, Stéphanie COULOMB, Patricia MOUSSONNE, Maud KUCZMA, Mylène AGUILA, Jérôme PUCHOIS, Thierry BONCOURRE, GABRIEL Abilio, CHIBLI Aziz, Mathieu FORMOSA, Sabrina GATHELIER, Patricia MOUSSONNE

Pouvoirs : Sandra SAMPAIO a donné pouvoir à Mylène AGUILA

Secrétaire de séance : Sébastien POUX

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

Observations sur le compte rendu du conseil du 13 avril 2022

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.

Aucunes observations à noter.

1 – Délibération sur l'acquisition d'un tracteur tondeuse et demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX.

Sébastien POUX explique que l'ancien tracteur John DEERE (28 ans) ne fonctionne plus. Le devis de réparation est trop élevé. Il informe la nécessité de renouveler ce matériel. Il synthétise les devis selon deux modèles à savoir Husqvarna et Cub cadet.

La Cub Cadet est une machine plus « grand public ».

La Husqvarna est plus adaptée à une collectivité. L'entretien est plus facile et plus simple à utiliser. La lame est devant. Contrairement à la Cub Cadet qui a une coupe centrale.

Monsieur le Maire rajoute que ce matériel est subventionné à 20 % et sollicite les élus sur d'éventuelles questions.

Mathieu FORMOSA s'interroge sur les garanties.

Monsieur le Maire précise que la durée de garantie est de 3 ans. Il rajoute que la Husqvarna est une 4 roues motrices. Il indique la possibilité d'adapter plusieurs accessoires sur l'avant tels qu'une balayeuse.

Arrivée de Patricia MOUSSONNE à 20h49.

Monsieur le Maire communique les prix des deux tracteurs à savoir

- La Cub Cadet est au montant de 5 183.10 € TTC
- La Husqvarna est au montant de 6 860.00 € TTC

Le devis de la Husqvarna est approuvé à la majorité des membres présents avec une demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne.

2 – Délibération sur l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe que le SDEHG relance un groupement de commande concernant les 36 kva pour les tarifs jaunes.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour connaître les éventuelles questions.

N'ayant pas d'interrogations, Monsieur le maire passe vote.

Voté à l'unanimité.

3 – Délibération sur la convention de passage sur une propriété privée pour la boucle de la Rigounelle

Monsieur le Maire informe que l'aboutissement de ce projet semble difficile car un propriétaire ne souhaite pas laisser le droit de passage sur sa parcelle.

Sébastien POUX propose, tout de même, de délibérer concernant les autres propriétaires. Il explique que la boucle de la Rigounelle est en projet d'ouverture et passe sur certaines zones privées (champs, bois...). Il est donc nécessaire de délibérer sur le droit de passage de ces propriétés. Cette convention est signée entre la CCBA, la commune, le propriétaire et le département selon des conditions. Pas d'aspect financier à retenir. Sans cette convention, il est impossible de passer sur ces parcelles. Dans le cas, où ce propriétaire ne donne pas le droit de passage, il faudra envisager une modification du tracé.

Approuvé à l'unanimité.

4 – Délibération sur l'adoption de la Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire informe que cette convention va être signée le 11 juin entre la CAF, la CCBA et les communes adhérentes. Cette convention concerne le PEDT, la petite enfance, les crèches, les garderies.

Approuvé à l'unanimité.

5 – Délibération sur les tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de la salle des fêtes suite au nouveau fonctionnement des ordures ménagères. Il propose d'augmenter, à compter du 1er janvier 2023, la salle des fêtes d'un montant de 100 € soit 850 € pour les loueurs extérieurs. Pour les habitants, le tarif n'augmenterait pas et ils utiliseraient leur propre badge.

Stéphanie COULOMB s'interroge sur le fonctionnement pour les associations.

Monsieur le Maire répond que toutes associations auront leur propre badge.

Il rappelle la gratuité de la salle des fêtes, pour les associations du village, une fois par an. Par conséquent, ils utiliseront le badge de la mairie pour les ordures ménagères.

Il informe, également, à l'assemblée, que la mairie est en possession de deux badges, à savoir : un pour la mairie et un pour la salle des fêtes.

Approuvé à l'unanimité

6 – Réflexion sur la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public en LED suivant les nouveaux critères

Monsieur le Maire informe que les élus sont en possession des documents nécessaires à cette réflexion. Il précise que le SDEHG a revu le projet de rénovation en LED du village et propose de rénover uniquement les 40 points vieillissants extérieurs au centre bourg. En effet, l'effacement de réseau du centre bourg est récent et ne nécessite pas la rénovation.

Monsieur le Maire rajoute qu'il n'est pas nécessaire de redélibérer car le projet est ancien et la commune pourra bénéficier de 80 % de subvention au lieu de 50 % réduite depuis peu.

7 – Réflexion sur le fonctionnement des ordures ménagères pour la salle des fêtes ainsi que pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur la problématique des ordures ménagères pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Pour toutes locations jusqu'au 31 décembre 2022, les loueurs utiliseront le badge de la salle des fêtes. Toutefois, il est proposé de demander une caution, en cas de perte, d'un montant de 50 €.

Sébastien POUX propose de faire un listing des personnes susceptibles d'avoir des difficultés à se déplacer afin de leur proposer d'amener les ordures ménagères avec leur propre badge, à leur place, au point de collecte, sur un jour défini.

8 - Questions diverses

- **Monsieur le Maire** informe du projet de raccordement à l'assainissement collectif pour l'impasse Bienvenue. Les propriétaires concernés seront, prochainement, convoqués à une réunion d'information avec réseau 31. Le projet se ferait du chemin de ferret vers l'impasse Bienvenue.
- **Stationnement rue de la poste** : Suite à la réunion avec les riverains, Monsieur le maire informe ne pas avoir eu de retour de leur part. Il rajoute que, jusqu'à la fin de l'année, le stationnement ne changera pas. A compter de 2023, la rue de la poste deviendra interdite au stationnement. **Thierry BONCOURRE** remarque que lorsque la construction de la mairie sera terminée, il conviendra de laisser libre cette rue pour les secours.
- **Distribution des badges pour les ordures ménagères** : Monsieur le Maire informe que les badges seront remis à la Communauté de Communes dès demain matin (mardi 17 mai). Les retardataires devront les récupérer au service concerné.
- **Villes et villages fleuris** : Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX. Ce dernier explique que la commune a reçu le prix d'encouragement. Dounia BLANCHON a reçu également son 1^{er} prix. Deux Kumquats ont été offerts. Celui de la mairie a été planté devant le château. **Sébastien POUX** informe que la commune s'est réinscrite pour cette année. Il tient à remercier Michel BOUCHER pour son investissement. **Sébastien POUX** espère pouvoir fleurir l'ensemble du village avant la fin du mandat. Le passage du jury est prévu fin juin/début juillet. Mme BLANCHON a demandé à être réinscrite.
- **Élections le 12 et 19 juin 2022** : Monsieur le Maire rappelle la présence des élus à la tenue du bureau de vote. Un planning sera envoyé.
- **Journée citoyenne du 11 juin** : Monsieur le Maire rappelle au conseil la journée citoyenne. Il sollicite les élus afin de connaître leur avis sur le maintien de cette journée. Le conseil donnant un avis favorable, il rajoute qu'il avait été évoqué l'organisation d'un repas gratuit pour tous les habitants (participants ou non aux travaux). Une information, avec coupon-réponse, sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Début 8h avec un café accueil offert.

Monsieur le Maire sollicite les élus qui doivent s'occuper du toit de la salle des fêtes afin qu'ils s'organisent pour le matériel nécessaire (nacelle, produits...).

* repeindre les volets de l'école (proposition des enseignantes)

* et d'autres petits travaux

-- **Monsieur le Maire** informe les élus de l'altercation auprès des employés communaux de Mr MAZIERES lorsque la charrette a été installée à la salle des fêtes. En effet, Mr MAZIERES a indiqué que la charrette n'appartenait pas à la mairie mais à l'Association Patrimoine. **Monsieur le Maire** demande à Jérôme PUCHOIS de lire le mail reçu de Sylvie CARLES épouse RAUBERT. Après lecture de ce mail, Monsieur le Maire affirme que la charrette appartient bien à la mairie. Il remarque qu'elle avait été repeinte en bleue par l'Association Patrimoine mais appartenait bien à la mairie.

- **Thierry BONCOURRE** : informe d'une réunion avec les architectes concernant l'esquisse de la nouvelle mairie qui continuera sur l'avant-projet sommaire. Le plan comporte une salle de réunion d'environ 100m², du bureau du maire, du secrétariat, d'un espace pour les employés, d'une salle pour les archives, de toilettes , d'un local technique, d'une salle d'attente. « Nous sommes en attente des plans avec les modifications ». Suite à ces nouveaux plans, la commune prendra contact avec Mr MOURAREAU (Architecte des Bâtiments de France).

- **Monsieur le Maire** rappelle l'édition de la gazette pour une impression dans la première quinzaine de juillet. Il demande aux élus d'aider Mylène.

Mylène AGUILA informe que les documents sont intégrés au fur et à mesure.

Séance levée à 21H30

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme SAMPAIO Sandra A donné pouvoir à Mylène AGUILA
Mme GATHELIER Sabrina	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia
Mr CHIBLI Aziz	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu

Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme
--------------------	----------------	----------------